

Modalités d'évaluation

EXAMEN SANCTIONNEL DE RADIOLOGIE

1. Matière examinée

L'examen de radiologie porte sur l'ensemble des objectifs d'apprentissage du site et du cahier d'AMC de radiologie dans le cadre de l'AMC et du catalogue suisse des objectifs. L'examen de l'AMC de radiologie comporte également des questions de médecine nucléaire et radio-oncologie. Les questions posées se réfèrent à l'enseignement abordé tout au long des cours AMC.

2. Format de l'examen

C'est un examen administré sur ordinateur au moyen du logiciel Campus. Il est standardisé tant du point de vue du contenu que du barème et de la correction. Généralement, l'examen dure 75 mn. Le plus souvent, il comporte des petites vignettes accompagnées d'images radiologiques proches des cas illustrés dans les différents AMC. Des questions sémiologiques et d'algorithmes décisionnels sont formulées sous les différentes formes proposées par le logiciel Campus (QCM, clic sur zone d'intérêt, key features...). Les questions relatives à la Médecine Nucléaire et à la Radio-Oncologie consistent généralement en QCM (environ 6 par matière)

3. Déroulement pratique de l'examen

Vous devez vous munir de votre carte d'identité et de votre carte d'étudiant. Vous êtes responsables de vous présenter, à l'examen de radiologie, aux dates, heures et salles indiquées sur la convocation. Excepté un en-cas, aucun matériel, téléphone mobile et ordinateur portable ne sont autorisés dans les salles d'examen. Les surveillants contrôleront l'identité de chaque candidat. Un signal sera donné au début et à la fin de la session Campus. A la fin de l'examen, il n'est pas autorisé de revenir en arrière ou de communiquer avec les autres candidats « entrant » ou en attente de leur examen.

4. Pendant et après l'examen

Au minimum un surveillant expert et un surveillant non-expert dans le domaine examiné seront présents dans chaque salle d'examen avec ordinateurs. Il ne sera répondu à aucune question sur le contenu de l'examen. Aucun échange de quelque information que ce soit n'est autorisé entre candidats dans la salle d'examen ou à l'extérieur. En cas d'observation d'un comportement irrégulier ou frauduleux, le responsable de la session d'examen vous avertira de l'invalidation potentielle et fera un rapport.

5. La note

L'examen de radiologie est noté sur 6. La note de passage est 4 et celle-ci est combinée à la note des huit (8) autres examens des AMC de 2ème section. Pour obtenir les crédits ECTS y relatifs, il est nécessaire d'avoir une moyenne de 4 à l'ensemble des 9 examens.

6. Les résultats

Les résultats seront communiqués via votre portail MyUnige sur votre relevé de notes.